

# Règlementation badminton - formule Coupe Davis

## Catégories d'âge

1.1 Les catégories d'âges sont celles définies à l'annexe 1 de la réglementation régionale administrative du RSEQ Lac-Saint-Louis.

## Surclassement

2.1 Permis selon la Règlementation administrative 12.4 (Annexe 2).

## Inscription à la ligue

3.1 L'inscription des équipes à la ligue doit être envoyée via S1 avant la date limite. Les équipes qui ne sont pas inscrites dans les délais ne sont pas éligibles à participer à la saison.

3.2 L'inscription doit être faite pour chacune des catégories (âge, sexe, division). Une école peut inscrire plus d'une équipe par catégorie.

## Inscription des joueurs

4.1 L'inscription des athlètes à la ligue doit être envoyée via S1 avant leur premier match. Les athlètes qui ne sont pas inscrits ne sont pas éligibles à participer au match.

4.2 Un minimum de 4 joueurs doit être inscrit pour participer à une rencontre. Un maximum de 8 joueurs est permis.

4.3 Une équipe qui se présente en nombre insuffisant, soit à 3 joueurs, devra déclarer forfait pour les matchs impliquant le joueur au sein de la rencontre (1 match de simple, 1 match de double).

4.4 Une équipe qui se présente en nombre insuffisant, soit à 2 joueurs et moins, sera considérée comme absente et perdra automatiquement la rencontre par forfait (Article 17.1 de la réglementation administrative s'appliquant).

## Formule de rencontre

5.1 Chaque rencontre sera disputée de la façon suivante: 4 matchs de simple et 2 matchs de double (aucun match de mixte ne sera disputé)

5.2 Chaque match consiste en 2 set de 15 points.

5.3 Il doit y avoir deux points d'écart pour remporter un set sauf si un joueur se rend à 21 points.

5.4 Lorsqu'un joueur atteint la marque de 8 points, une pause de 60 secondes est accordée aux joueurs.

5.5 Une pause de deux minutes est accordée entre les manches.

5.6 Chaque set donne un point à l'équipe qui l'emporte au pointage de la rencontre

5.7 Douze points peuvent être marqués par rencontre. Le gagnant inscrit 2 points au classement. En cas d'égalité, chaque équipe inscrit 1 point au classement.

## Transmission des résultats

6.1 Conforme à la Règlementation administrative article 20 (annexe 3)

## **Classement**

### 7.1 Points au classement

Victoire: 2 points

Partie nulle: 1 point

Défaite: 0 point

Forfait: 0 point

Le rang des équipes est déterminé par la moyenne des points.

Note: la moyenne des points équivaut au nombre de points obtenus divisé par le nombre de points maximum qu'une équipe aurait pu avoir si elle avait remporté toutes les parties disputées (incluant les points franc-jeu).

### 7.2 Égalité au classement

7.2.1 Une équipe qui a perdu une partie par forfait en cours de saison se retrouve à la fin des équipes à égalité.

7.2.2 En cas d'égalité au classement, le bris se fait dans l'ordre des critères suivants, et ce, jusqu'à ce que l'égalité soit complètement brisée. Cependant, l'avantage d'un critère précédent doit être maintenu, sans jamais revenir à nouveau à un critère précédent.

7.2.3 Entre les équipes à égalité : résultats des parties entre les équipes (nb de victoires, défaites et parties nulles)

7.2.4 Entre les parties des équipes à égalité : équipe ayant la meilleure fiche défensive

7.2.5 Entre les parties des équipes à égalité : équipe ayant la meilleure fiche offensive

7.2.6 Au classement général : fiche des équipes (nb de victoires, défaites, et parties nulles)

7.2.7 Au classement général : équipe ayant la meilleure fiche défensive

7.2.8 Au classement général : équipe ayant la meilleure fiche offensive

7.2.9 Lorsque vous appliquerez ce règlement en cas de bris d'égalité, vous devez suivre les procédures suivantes :

- Lorsque deux équipes sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que l'égalité soit brisée.
- Lorsque trois équipes ou plus sont à égalité, les critères de bris d'égalité sont appliqués les uns après les autres jusqu'à ce que toutes les équipes soient classées.

## **Sanctions**

Aucune sanction appliquée comme dans les tournois. Les matchs sont auto-arbitrés.

## **Éliminatoires**

Les rencontres éliminatoires seront disputées de la façon suivante: 4 matchs de simple et 2 matchs de double (aucun match de mixte ne sera disputé)

Chaque match consiste en 2 set de 21 points.

Il doit y avoir deux points d'écart pour remporter un set sauf si un joueur se rend à 30 points.

Chaque set donne un point à l'équipe qui l'emporte au pointage de la rencontre

Douze points peuvent être marqués par rencontre.

Si l'égalité persiste après les 12 sets, le pointage par set sera pris en compte et l'équipe ayant marqué le plus de points, l'emportera.

## **Mérites**

Bannière de champion de saison

Médailles d'or

Médailles d'argent

### **Championnat régional scolaire**

Un Championnat Régional Scolaire division 3 aura lieu pour établir la sélection des athlètes qui représenteront la région au Championnat Provincial Scolaire. Seuls les athlètes ayant participé aux activités de badminton du RSEQ Lac-Saint-Louis peuvent y participer.

### **Volant**

L'équipe hôte ou identifiée comme receveur sur la feuille de match est responsable de fournir les volants pour les rencontres.

Volant privilégié : Yonex Mavis 350 (jaune)

## Annexe 2

### 12.4 Réserviste

Définition : un réserviste est un joueur régulier officiellement inscrit dans une équipe et utilisé pour combler un besoin dans une autre équipe d'une même discipline et pour le même établissement.

Les réservistes ne peuvent pas provenir d'une catégorie supérieure ou égale.

Dans le cas d'une ligue commune à **finalité distincte**, l'utilisation du réserviste est autorisée.

Dans le cas d'une école ayant deux équipes dans la même ligue où la finalité est la même, l'utilisation du réserviste ne sera pas autorisée.

Exemples PERMIS	Exemples NON-PERMIS
BM2 ► CM3	CM2 ► CM3
BM3 ► BM2	BM3 ► BM3
CF2 ► JF2	CF3 ► BF2

La gestion des réservistes appartient également à chaque école (responsable des sports et entraîneurs).

#### 12.4.1 Pour UNE PARTIE

En tout temps lors de la saison régulière seulement, il est permis d'utiliser un joueur comme réserviste pour une (1) seule partie.

Une équipe peut utiliser un nombre illimité de réservistes pour une même partie.

Les réservistes utilisés doivent être inscrits manuellement sur la feuille de match et pourront retourner dans leur équipe régulière sans pénalité.

Note : lorsque les parties sont planifiées en tournoi ou sous forme de jamboree (volleyball, flag-football et ultimate), le joueur identifié comme réserviste pourra compléter le nombre de parties planifiées au tournoi sans pénalité.

#### 12.4.2 Pour PLUS D'UNE PARTIE

Si les DEUX équipes n'ont pas disputé plus de 50% de la saison, l'utilisation d'un réserviste une deuxième fois entraîne le transfert définitif du joueur concerné dans la nouvelle équipe.

SI L'UNE des DEUX équipes a déjà disputé plus de 50% de la saison, l'utilisation d'un réserviste une deuxième fois entraînera une défaite par forfait pour l'équipe fautive (l'équipe qui accueille un joueur inéligible). Le joueur pourra toutefois retrouver son statut de joueur régulier dans son équipe d'origine.

12.4.3 Un joueur suspendu ne peut être utilisé comme réserviste avant d'avoir purgé sa période de suspension.

12.4.4 L'utilisation de réservistes durant les éliminatoires n'est pas permise et entraîne automatiquement une défaite par forfait pour l'équipe fautive.

12.5 Seuls les joueurs utilisés comme réservistes peuvent être inscrits à la main sur la feuille de match. Toutes les inscriptions manuscrites seront vérifiées.

Tout joueur et entraîneur qui n'est pas officiellement inscrit entraîne la défaite par forfait pour l'équipe fautive.

## **ARTICLE 20 TRANSMISSION DES RÉSULTATS**

20.1 L'école identifiée comme RECEVEUR est responsable d'inscrire les résultats et de numériser la/les feuille de match (et alignements si requis) dans la plateforme S1.

Au volleyball et au ultimate, cette responsabilité revient à l'école identifiée comme HÔTE du tournoi.

20.2 Délais

20.2.1 Inscription des résultats : avant 12h (midi) le lendemain de la partie (jour ouvrable).

SANCTION : tout retard entraîne une amende de 10\$ par partie (20\$ pour un tournoi ou jamboree) à l'école responsable.

20.2.2 Numérisation de la feuille de match : dans un délai de vingt-quatre (24) heures (jour ouvrable) après l'heure de la partie prévue au calendrier.

Pour les ligues planifiées en tournoi ou sous forme de jamboree (volleyball, flag-football et ultimate), le délai pour numériser les feuilles de match est de 48h (jour ouvrable).

En badminton, le délai pour transmettre les résultats est de 72h (jour ouvrable).

SANCTION : tout retard dans la transmission des feuilles de match entraîne une amende de 25\$ par partie à l'école responsable.